

sept jours. En une semaine, on peut nous convoquer ici pour prendre une décision sur tout cas d'urgence susceptible de surgir au Canada ou ailleurs. Ce n'est pas en une semaine qu'on enverra les conscrits outre-mer. Il faudra pour cela plus d'une semaine, plus de dix jours, plus de quinze jours ou même un mois. Rien n'empêcherait le gouvernement de préparer les rouages dès l'instant où il déciderait de recourir à la conscription. Rien ne l'empêcherait de convoquer le Parlement et de demander conseil... Cela vaudrait beaucoup mieux que d'abroger l'article 3 en disant: "Nous les radions, mais nous n'avons aucunement l'intention d'agir en conséquence au Parlement. Ce sera lettre morte dans nos statuts". Au nom du ciel, à quoi bon avoir un principe qui reste lettre morte dans nos statuts et détruire la bonne entente qui existait dans tout le Canada?

Soyons francs. Je ne rougis pas d'élever la voix en cette enceinte, même si je représente une minorité... la province de Québec. Je n'ai pas peur et je n'ai pas honte. Nous avons le droit, comme tout autre représentant, de parler en cette Chambre au nom d'une minorité, et j'ai le droit de parler au nom de ceux que je suis censé représenter ici. En ce qui touche mes droits et les droits de la minorité de la province de Québec, je ne cède le pas à personne. Encore une fois, soyons francs. Si nous avions demandé aux électeurs du Canada s'ils étaient pour ou contre la conscription pour le service outre-mer, le vote du 27 avril aurait été différent. C'est bien beau de dire qu'on nous a déliés de nos promesses. Oui, nous avons été déliés de nos promesses par ceux pour qui elles n'avaient aucun sens, et pour qui elles n'entraient pas en jeu dans l'élection. Les promesses qui ont été faites dans l'élection de 1940 l'ont été par les deux partis, par l'opposition non moins que par le gouvernement. Ces promesses, on les avait faites alors pour calmer l'opinion publique et pour recueillir des votes dans la province de Québec. Les deux partis ont fait des promesses et maintenant on nous dit que nous avons été déliés de nos promesses. Oui, je le répète, nous l'avons été par ceux qui n'attachent aucune importance aux promesses qui ont été faites, parce qu'ils ne s'y intéressaient aucunement et parce que les promesses n'étaient pas en cause durant leur élection. Combien plus facile pour ceux qui n'avaient pas mentionné ces engagements au cours de leur campagne électorale, de demander un vote affirmatif à leurs commettants. Rien ne les empêchait de se présenter dans leurs circonscriptions et de demander aux électeurs de les libérer, d'accorder au Gouvernement la liberté d'imposer la conscription. Tâche aisée, et victoire —soit dit sans vouloir offenser ces honorables

députés—sans grand mérite, car on était sûr à l'avance du résultat. Lorsque j'ai fait appel au peuple du Québec, envers qui le premier ministre, feu M. Lapointe et moi-même, ainsi que d'autres députés de la province, avions pris les plus solennels engagements, ma tâche différait de celle de ces autres députés. Nous n'avons pas obtenu la même réponse qu'eux.

Depuis cinquante, soixante ans, oui, depuis l'époque de la Confédération jusqu'à nos jours, on s'est efforcé de convaincre la population du Québec qu'elle ne serait jamais obligée d'aller se battre à l'extérieur du pays que ses ancêtres ont arraché au désert et aux barbares pour le donner au christianisme. Les gens du Québec, qui forment une minorité au Canada, n'ont aucune raison, ainsi que je l'ai affirmé, de rougir de l'attitude qu'ont prise ses représentants, et, pour ma part, j'ai la conscience en paix de m'être démis des deux postes que le premier ministre a eu la bienveillance de me confier, il y a quelques années. J'ai conscience d'avoir rempli mon devoir, en homme qui tient à faire honneur à ses promesses et à ses déclarations, qui aime mieux pouvoir marcher le front haut parmi ses concitoyens que recevoir l'accueil réservé à d'autres, dans le passé, qui ont dédaigné l'opinion publique dans leur province, et qui ont siégé en cette Chambre sans représenter pour cela la province de Québec au nom de laquelle ils prétendaient parler. Je n'ai pas d'excuse à offrir. Ma conscience est tranquille, et je ne me demande pas si les propriétaires de journaux de ma province me comprennent ou non. J'aurai peut-être autre chose à dire plus tard au cours de ce débat sur la propagande qui se poursuit dans la province de Québec en vue de nuire à l'effort que j'ai tenté et à celui que d'autres députés de Québec tentent. J'en aurai peut-être plus long à dire plus tard.

Qui peut élever la voix dans cette Chambre et dire que la province de Québec n'a pas collaboré avec le reste du Canada dans toutes les sphères d'activité, en temps de guerre comme en d'autres temps? Nous avons fait notre part en tout temps, durant la crise que le Canada a traversée. Nous avons été à la hauteur de la tâche. Mais nous n'avons jamais pu savoir au juste le nombre des Canadiens français versés dans des régiments de langue anglaise. Un membre du cabinet de 1917, après avoir quitté la politique, s'est plaint de ce que, même à cette époque et plus tard, il n'ait jamais pu obtenir de renseignements sur le nombre de Canadiens français qui s'étaient enrôlés dans des prétendus régiments de langue anglaise. Nous ne pouvons obtenir le renseignement. Nous n'avons jamais pu l'obtenir; et quand on tente d'établir une comparaison entre les enrôlements dans les autres